



Non versement de prime d'objectis

Par **Adrien**, le **26/05/2009** à **13:29**

Bonjour,

Cela fais 24 mois que je travail dans mon entreprise et que l'on me verse tous les mois une prime d'objectif, c est un usage elle n'est pas inscrite sur mon contrat.

Il y a trois mois mon employeur nous a annoncé oralement, après avoir validé pour paiement le montant de nos primes, que cette dernière ne serait plus versée suite a une décision de la directrice des ressources humaines.

Suite a cela je lui ai demande d'organiser les élections du délégué du personnel dont nous n'avons plus de représentant. La réponse de notre DRH a été que cela est inutile car il pourrait y avoir d'ici un mois une probable hypothétique fusion avec notre entité VPC.

Suis je dans mon droit en réclamant le paiement de mes arriérés de primes car on ne m'a pas signifie par écrit son arrêt?

Puis je saisir l'inspection du travail sur ce problème?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **Visiteur**, le **26/05/2009** à **15:32**

bonjour,

un petit lien vaut mieux qu'un long discours :

<http://www.juritravail.com/archives-news/salaire/771.html>

tout est expliqué....

ce n'est pas l'inspection du travail qu'il faut saisir mais les prud'hommes !!!